

Contexte

Depuis le début de la crise sécuritaire au Mali en 2012, la zone frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger est caractérisée par un climat d'insécurité du fait de la présence de groupes armés, la criminalité et la montée de tensions entre les communautés. L'accès aux populations affectées est limité dans certaines localités en raison de la situation sécuritaire, du mauvais état des infrastructures et des conditions géographiques difficiles. Parallèlement, la pandémie de la maladie du coronavirus (COVID-19), dont les premiers cas ont été signalés au Niger à partir de début mars 2020, pose un risque de propagation dans les zones affectées le plus durement par la crise humanitaire. Afin de pallier le manque d'information sur ces localités, REACH a mis sur pied un suivi mensuel de la situation humanitaire dans les départements situés dans la zone frontalière. Dans le but d'informer la réponse humanitaire intégrant la prévention face au COVID-19, REACH a entrepris une synthèse des données collectées dans les localités des régions de Tillabéri et de Tahoua au cours du mois de mars 2020.

Méthodologie

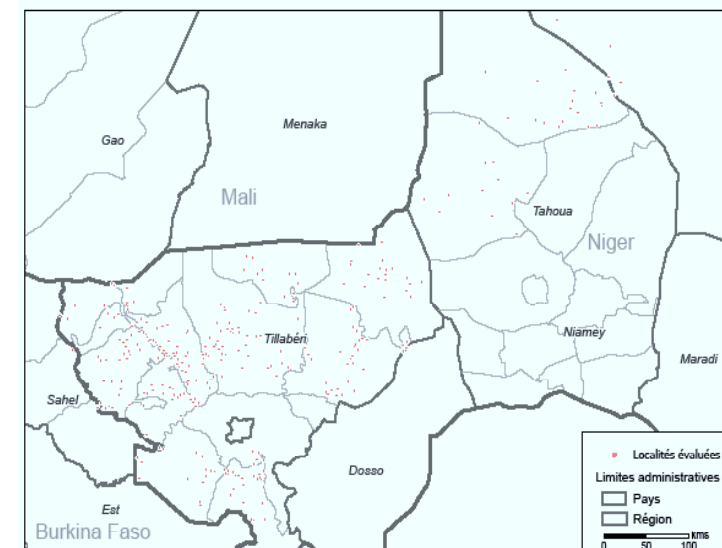
La méthodologie employée pour cette évaluation est la méthodologie dite "Zone de Connaissance". Cette méthodologie a pour objectif de collecter, d'analyser et de partager des informations actualisées concernant les besoins humanitaires dans l'ensemble de la région, y compris dans les zones difficilement accessibles.

Les données ont été collectées au niveau des localités, à travers des entretiens avec 560 informateurs clés (IC). Elles sont rapportées lorsqu'au moins 4,5% des localités du département ont été évaluées¹. Lorsque plusieurs IC ont été interrogés à propos d'une même localité, ces données ont été agrégées à l'échelle de la localité. Cette fiche présente les données collectées entre le 9 et 27 mars 2020 dans les régions de Tillabéri et de Tahoua. **La couverture actuelle de l'évaluation est limitée et les résultats présentés ci-dessous doivent être considérés comme indicatifs.**

Couverture géographique

Départements	# total de localités	# de localités	Couverture
Abala	282	18	6,4%
Ayerou	176	10	5,7%
Banibangou	207	12	5,8%
Bankilare	157	8	5,1%
Filingue	625	39	6,2%
Gotheye	452	24	5,3%
Ouallam	986	46	4,7%
Say	378	45	11,9%
Tassara	43	22	51,2%
Téra	674	41	6,1%
Tillabéri	547	50	9,1%
Tillia	36	13	36,1%
Torodi	347	16	4,6%
Grand Total	4 910	344	7%

Couverture géographique de l'évaluation en mars 2020



Résultats clés

	Tillabéri												Tahoua		
% de localités évaluées où les IC ont rapporté au cours du mois précédent ² :	Abala	Ayerou	Banibangou	Bankilare	Filingue	Gotheye	Ouallam	Say	Tera	Tillabéri	Torodi	TOT	Tassara	Tillia	TOT
La présence de personnes déplacées internes (PDI)	17%	10%	17%	0%	0%	4%	4%	0%	0%	6%	6%	4%	0%	31%	11%
La majorité de la population n'avait pas accès aux services de santé fonctionnels à distance de marche ³	6%	10%	8%	0%	0%	0%	9%	4%	10%	14%	6%	7%	27%	38%	31%
La majorité de la population n'avait pas accès à suffisamment d'eau pour couvrir les besoins du ménage ⁴	94%	50%	100%	100%	51%	38%	59%	27%	44%	40%	13%	49%	45%	38%	43%
La majorité de la population ne se lavait pas les mains de manière adéquate ⁵	83%	90%	100%	100%	92%	96%	76%	93%	95%	90%	94%	90%	73%	46%	63%
La majorité de la population n'utilisait pas de latrines	94%	90%	83%	100%	85%	75%	93%	73%	80%	58%	94%	80%	91%	62%	80%
Les PDI vivaient dans des conditions inadéquates ⁶	100%	0%	0%	N/A	N/A	100%	50%	N/A	N/A	67%	0%	54%	N/A	50%	50%
La majorité de la population n'avait pas accès à un marché fonctionnel, à distance de marche ²	17%	0%	0%	0%	5%	4%	9%	4%	2%	8%	6%	6%	68%	38%	57%
L'indisponibilité des biens non alimentaires suivants :															
Savon	67%	10%	0%	25%	49%	21%	22%	33%	27%	14%	38%	28%	36%	8%	26%
Bidon	56%	10%	0%	38%	51%	21%	28%	18%	17%	14%	56%	27%	14%	23%	17%
Seau	67%	10%	17%	13%	49%	21%	35%	36%	32%	8%	50%	31%	18%	15%	17%

¹ Bien que le seuil de couverture du HSM est fixé à 5% au niveau de chaque département depuis le mois de janvier, le seuil a été exceptionnellement baissé à 4,5% pour le mois de mars dans la région de Tillabéri afin de rapporter les résultats des départements de Ouallam et de Torodi (seuil de 4,6 à 4,7%), dans lesquels il a été difficile de trouver des IC. Par conséquent, les résultats provenant spécifiquement de Ouallam et de Torodi doivent être considérés avec davantage de prudence compte tenu de la couverture légèrement plus limitée que celle des autres départements.

² Dans toute la fiche d'information, le mois précédent renvoie au mois ayant précédé la collecte de données.

³ La distance entendue par "distance de marche" est laissée à la discrétion des informateurs clés.

⁴ Couvrir les besoins du ménage signifie avoir suffisamment d'eau pour la cuisine, la boisson, le ménage, le lavage des mains, la toilette quotidienne.

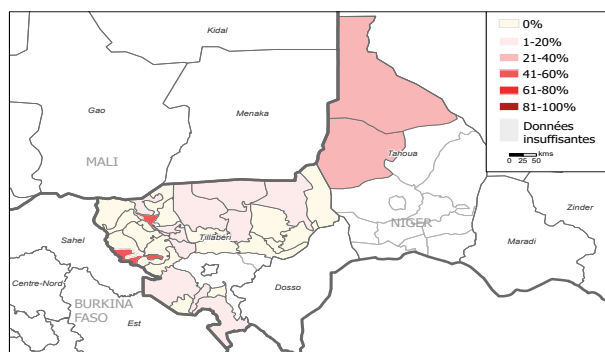
⁵ De manière adéquate signifie se laver les mains avec de l'eau et du savon.

⁶ Le résultat ne reflète qu'une proportion des localités ayant rapporté la présence de PDI au cours du mois précédent. Le caractère "adéquat" des conditions de logement est laissé à la discrétion des IC.

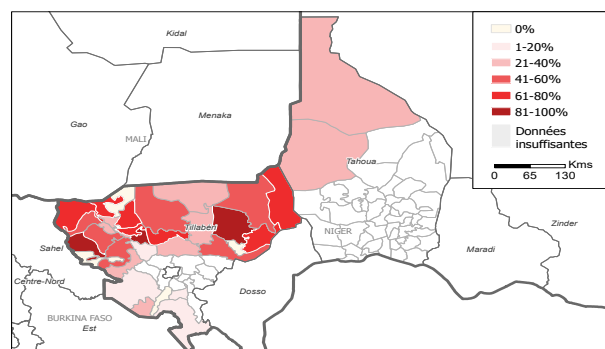
Santé

L'accès aux services de santé semble limité, surtout dans la région de Tahoua (qui est aussi la quatrième région la plus affectée par le COVID-19 en date du 10 mai 2020)⁷ où les IC ont rapporté que la majorité de la population n'avait pas accès à des services de santé fonctionnels à distance de marche dans 31% des localités évaluées. Le manque d'infrastructures et l'insécurité semblent être les principales barrières d'accès aux services de santé. Cette faible couverture sanitaire ainsi que l'absence de dispositifs d'urgence peuvent impacter la prise en charge des malades et rendre plus difficile la lutte contre la propagation du COVID-19.

% des localités évaluées où les IC ont rapporté que la majorité de la population n'avait pas accès à des services de santé fonctionnels à distance de marche³ au cours du mois précédent :



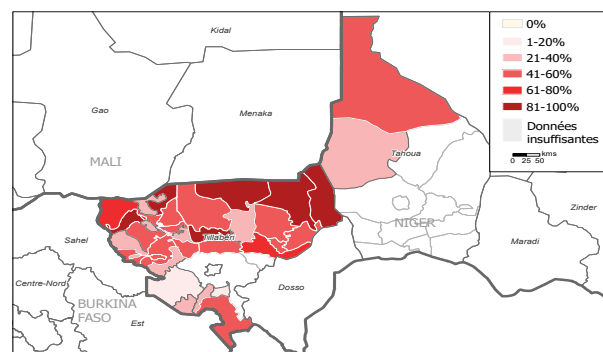
% des localités évaluées où les IC ont rapporté l'absence d'un dispositif d'urgence permettant la prise en charge de malades critiques, au cours du mois précédent :



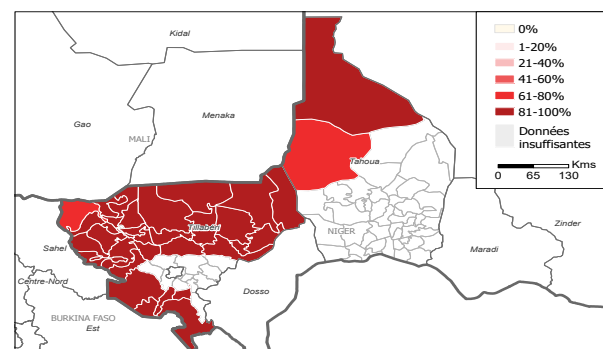
Eau, hygiène et assainissement

L'accès à suffisamment d'eau pour combler les besoins du ménage n'est pas assuré dans 48% des localités évaluées selon les IC. Cet aspect est pourtant important pour pouvoir appliquer les bonnes pratiques d'hygiène et les gestes barrières recommandés dans le contexte de la pandémie. De plus, l'accès à l'hygiène paraît également restreint et pourrait contribuer à augmenter le risque sanitaire. Dans la région de Tillabéri, la majorité de la population se lavait les mains avec du savon dans seulement 4% des localités évaluées⁸.

% de localités évaluées où la majorité de la population n'avait pas accès à suffisamment d'eau pour combler les besoins du ménage⁴ au cours du mois précédent selon les IC :



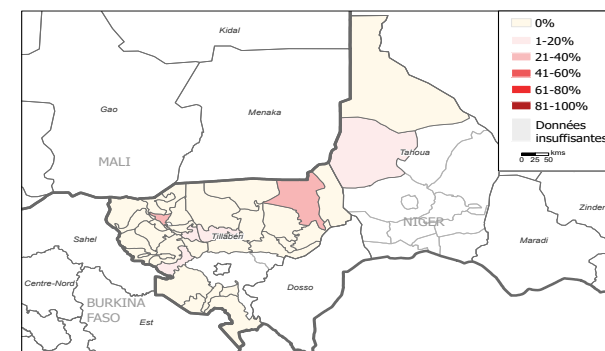
% de localités évaluées où la majorité de la population ne se lavait pas les mains de manière adéquate⁵ au cours du mois précédent, selon les IC :



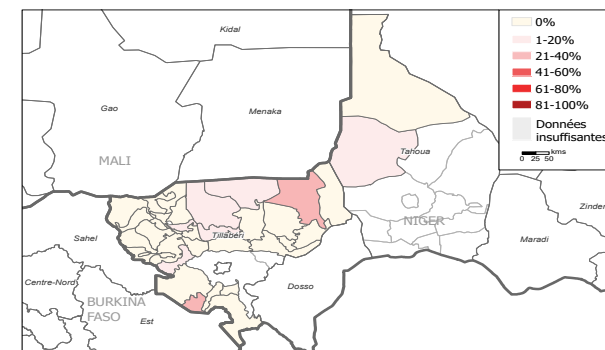
Abris

Selon les IC, par rapport à la population non-déplacée et aux réfugiés, les PDI des localités évaluées semblent les plus vulnérables en termes d'abris. Dans 47% des localités évaluées, les IC ont rapporté que les PDI résidaient principalement dans des abris précaires. La précarité des abris ainsi que le manque d'espace, souligné par les rapports d'évaluations multisectorielles du RRM⁹, pourraient favoriser la propagation de la maladie et compliquer la mise en oeuvre de potentielles mesures de confinement/isolément.

% de localités évaluées où les IC ont rapporté que la majorité des PDI vivait dans des conditions inadéquates⁶, au cours du mois précédent :



% de localités évaluées où les IC ont rapporté que les PDI résidaient principalement dans des abris précaires¹⁰, au cours du mois précédent :



⁷ United Nation Niger Sitrep #19 - COVID 19. Situation épidémiologique au 10 mai 2020

⁸ Dans 6% des localités évaluées, il n'y a pas eu de consensus entre les IC interrogés

⁹ Rapports d'évaluations multisectorielles RRM de janvier à mars 2020 de: DRC Site d'Ayorou, Acted/PUJ Site de Ouallam, Acted/Alima Site de Banibangou, IRC Site d'Abala, ACF Site Intikane et DRC Ville de Tera

¹⁰ Catégories considérées comme abris précaires: abri de fortune, abri d'urgence, bâtiment public et tente traditionnelle